

BUREAU INFORMATION JEUNESSE  
DE LA NIEVRE  
5 ALLEE DE LA LOUEE  
ESPACE SALENGRO  
58000 NEVERS

*Rapports du commissaire aux comptes*

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

# ***RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

**BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIEVRE**

**5 ALLEE DE LA LOUEE - ESPACE SALENGRO**

**58000 NEVERS**

**EXERCICE 2018**

-----

**1 - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**2 - RAPPORT SPECIAL**

**3 - COMPTES ANNUELS**

**1 - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2018****BUREAU INFORMATION JEUNESSE  
4 Allée de la Louée  
58000 NEVERS**

Aux adhérents,

**OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INFORMATION JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous attirons votre attention sur l'état des fonds dédiés figurant dans l'annexe des comptes associatifs.

Nos travaux ont consisté à nous assurer que la valorisation et le principe de séparation des exercices avaient bien été respectés sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

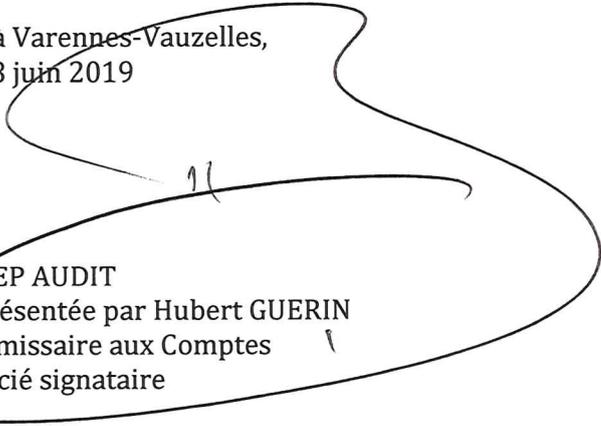
Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

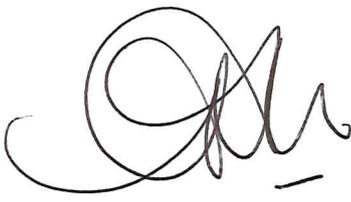
Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Varennes-Vauzelles,  
Le 18 juin 2019



COGEP AUDIT  
Représentée par Hubert GUERIN  
Commissaire aux Comptes  
Associé signataire



COGEP AUDIT  
Représentée par Caroline CELLUCCI  
Commissaire aux Comptes  
Associée signataire

**2 - RAPPORT SPECIAL**

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Exercice clos le 31 décembre 2018****BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIEVRE  
5 ALLEE DE LA LOUEE  
ESPACE SALENGRO  
58000 NEVERS**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

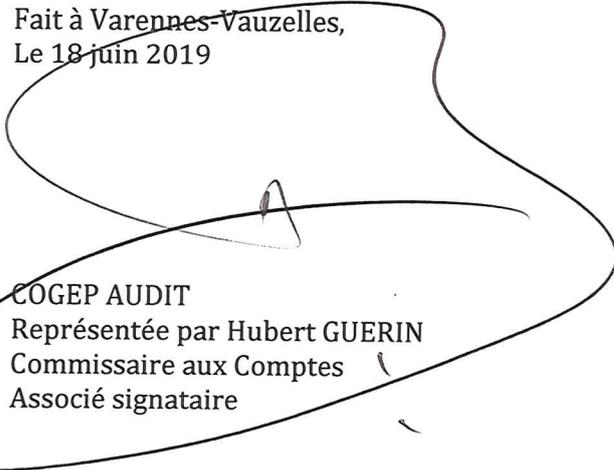
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

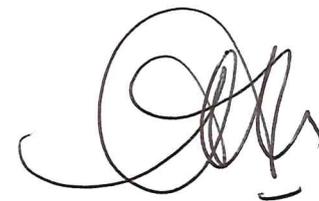
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Varennes-Vauzelles,  
Le 18 juin 2019



COGEP AUDIT  
Représentée par Hubert GUERIN  
Commissaire aux Comptes  
Associé signataire



COGEP AUDIT  
Représentée par Caroline CELLUCCI  
Commissaire aux Comptes  
Associée signataire

**3 - COMPTES ANNUELS**

**BILAN AU 31/12/2018**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice 2018</b>			<b>Exercice 2017</b>
	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
Installations - agencements	1 107,26	65,00	1 042,26	0
Matériel bureau et informatique	8 283,04	6 160,77	2 122,27	2 203,45
Immobilisations financières	76,22	-	76,22	76,22
<b>Total I</b>	<b>9 466,52</b>	<b>6 225,77</b>	<b>3 240,75</b>	<b>2 279,67</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b><u>Créances</u></b>				
Autres créances et subventions à recevoir	50 902,73	-	50 902,73	24 689,79
<b><u>Trésorerie</u></b>				
Banque	8 569,65	-	8 569,65	38 354,60
Livret bleu	153 123,07	-	153 123,07	154 628,80
Caisse	58,18	-	58,18	77,29
<b>Total II</b>	<b>212 653,63</b>	<b>-</b>	<b>212 653,63</b>	<b>217 750,48</b>
Charges constatées d'avance	671,00	-	671,00	757,43
<b>Total III</b>	<b>671,00</b>	<b>-</b>	<b>671,00</b>	<b>757,43</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>222 791,15</b>	<b>6 225,77</b>	<b>216 565,38</b>	<b>220 787,58</b>

**BILAN AU 31/12/2018**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b><u>Fonds associatif</u></b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	22 154,07	22 154,07
Report à nouveau	15 178,50	25 134,29
Réserves	54 247,88	54 247,88
Résultat comptable de l'exercice	- 11 875,14	- 9 955,79
<b>Total I</b>	<b>79 705,31</b>	<b>91 580,45</b>
<b><u>Provisions et fonds dédiés</u></b>		
Provisions pour risques et charges	19 334,00	17 334,00
Fonds dédiés	23 450,00	19 374,20
<b>Total II</b>	<b>42 784,00</b>	<b>36 708,20</b>
<b><u>Dettes</u></b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 858,88	16 208,75
Dettes fiscales et sociales	31 144,49	29 603,48
Autres dettes : Uniformation, charges à payer, J'Box	47 072,70	46 686,70
Produits constatés d'avance	-	-
<b>Total III</b>	<b>94 076,07</b>	<b>92 498,93</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III)</b>	<b>216 565,38</b>	<b>220 787,58</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018**

CHARGES		2018	2017
<b>Achats</b>		<b>5 658,43</b>	<b>6 106,68</b>
6022	Fournitures consommables	2 116,08	3 115,57
6063	Petit équipement	2 657,40	1 957,14
6064	Fournitures administratives	842,95	1 033,97
607	Cartes Avantages Jeunes	42,00	
<b>Services extérieurs</b>		<b>14 681,09</b>	<b>14 557,15</b>
6110	Sous-traitance	3 079,61	3 090,74
6130	Location	3 807,90	2 222,31
6150	Entretien - Réparation - Maintenance	4 564,30	3 688,63
6160	Prime d'assurance	1 043,48	1 123,31
6181	Documentation	972,66	1 463,31
6185	Formation Professionnelle	1 213,14	2 968,85
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>54 177,68</b>	<b>71 611,56</b>
622	Prestations extérieures	18 543,55	27 243,95
6230	Publicité/publication	2 140,50	2 459,32
625	Déplacements - Missions - Réceptions	8 083,25	6 769,94
6260	Frais postaux et télécommunications	1 691,44	1 202,24
6270	Services bancaires et assimilés	274,51	89,22
6281	Cotisations	444,43	496,89
6282	Divers dispositifs	23 000,00	33 350,00
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>2 539,00</b>	<b>2 462,00</b>
6333	Frais F.P.C : UNIFORMATION	2 539,00	2 462,00
<b>Rémunération du personnel</b>		<b>164 120,41</b>	<b>167 021,72</b>
641	Rémunérations du personnel	121 894,24	124 338,98
6414	Indemnités et avantages divers	211,75	-
645	Charges sociales	40 725,94	41 432,22
6456	Mutuelle	591,28	553,32
6475	Autres charges de personnel	697,20	697,20
<b>670</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>732,00</b>	<b>70,00</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>782,16</b>	<b>394,16</b>
6811	Dotations aux amortissements	782,16	394,16
<b>6815</b>	<b>Provisions indemnités fin de carrière</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Engagements à réaliser sur subv. Attribuée</b>		<b>23 450,00</b>	<b>18 374,20</b>
6890	Engagements à réaliser	23 450,00	19 374,20
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>268 140,77</b>	<b>283 597,47</b>
Résultat de l'exercice (solde créditeur)		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>268 140,77</b>	<b>283 597,47</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature (charges)</b>			
Ville de Nevers, Decize : mise à disposition de salles municipales		1 976,40	1 669,33
<b>TOTAL</b>		<b>270 117,17</b>	<b>285 266,80</b>

## COMpte DE RESULTAT AU 31/12/2018

PRODUITS		2018	2017
<b>Produits des activités</b>		<b>7 956,36</b>	<b>10 065,33</b>
7066	Formation Civique et Citoyenne	-	2 600,00
707	Photocopies & clés USB	665,86	151,20
7084	Mise à disposition de personnels	7 242,50	7 314,13
7073	Vente Cartes Avantages Jeunes	48,00	
<b>Subventions de fonctionnement</b>		<b>59 507,00</b>	<b>61 507,00</b>
740	Ville de Nevers	31 000,00	31 000,00
743	Conseil Départemental	21 400,00	21 400,00
744	DDCSPP	-	2 000,00
742	FONJEP	7 107,00	7 107,00
<b>Subventions sur projet politique de la ville</b>		<b>12 025,00</b>	<b>6 500,00</b>
741	Nevers Agglomération	4 600,00	4 000,00
	CIEC (préfecture)	7 425,00	2 500,00
<b>Subventions PAEJ</b>		<b>49 557,00</b>	<b>55 330,00</b>
744	DDCSPP	17 857,00	22 805,00
747	CPAM	2 000,00	1 750,00
743	Conseil Départemental	3 000,00	3 000,00
749	CAF	3 000,00	3 000,00
74CS	Fédération des Centres Sociaux (Activ'G – ARS)	12 200,00	10 775,00
746	Agence Régionale de Santé	10 000,00	12 000,00
	MILDECA	1 500,00	2 000,00
<b>Subventions Promeneurs du Net</b>		<b>44 950,00</b>	<b>28 000,00</b>
	CAF de la Nièvre	40 000,00	25 000,00
	MSA Bourgogne Franche Comté	3 000,00	3 000,00
	Préfecture FIPD	1 000,00	-
	Conseil régional de Bourgogne Franche Comté	950,00	
<b>Autres Subventions</b>		<b>44 000,00</b>	<b>56 500,00</b>
74403	Préfecture - FIPD	6 500,00	12 000,00
74404	Pôle Emploi	15 000,00	19 000,00
743	Conseil Départemental (Initiatives Jeunes + Aides au BAFA)	9 000,00	9 500,00
744	DDCSPP (Initiatives Jeunes + Aides au BAFA)	9 000,00	9 500,00
	CAF (Aides au BAFA)	3 000,00	3 000,00
74DF	Droit des Femmes	1 500,00	1 500,00
	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	-	2 000,00
<b>Autres produits</b>		<b>38 170,37</b>	<b>55 739,35</b>
7570	Adhésions	230,00	230,00
7600	Produits financiers	494,27	560,06
770	Produits exceptionnels	421,32	-
7894	Reprise ressources non utilisées ex ant.	19 374,20	35 600,00
793	Transfert de charges (Uniformation)	-	3 708,30
791	Transfert de charges ASP	15 056,53	12 656,28
792	Transfert de charges frais de déplacement & autres	1 535,02	1 559,40
798	Transfert de charges Mission Locale	1 158,93	1 425,31
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>256 265,63</b>	<b>273 641,68</b>
Résultat de l'exercice (solde débiteur)		11 875,14	9 955,79
<b>TOTAL</b>		<b>268 140,77</b>	<b>283 597,47</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature (produits)</b>			
Ville de Nevers, Decize : mises à disposition de salles municipales		1 976,40	1 669,33
<b>TOTAL</b>		<b>270 117,17</b>	<b>285 266,80</b>

**ANNEXE****METHODES GENERALES :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

**IMMOBILISATIONS :****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31.12.2018**

<b>Situations et mouvements</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<b>Rubriques</b>	<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions ou destructions</b>	<b>Valeur brute à la clôture de l'exercice 2018</b>
Matériel informatique et bureau	11 715,19	635,98	4 068,13	8 283,04
Installations agenc.aménag.	0	1 107,26	-	1 107,26
Immobilisations financières	76,22	-	-	76,22
<b>TOTAL</b>	<b>11 715,19</b>	<b>1 743,24</b>	<b>4 068,13</b>	<b>9 466,52</b>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

**AMORTISSEMENTS :**

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31.12.2018**

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique	9 511,74	717,16	4 068,13	6 160,77
Installations agenc.aménag.	0	65,00	-	65,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 511,74</b>	<b>782,16</b>	<b>4 068,13</b>	<b>6 225,77</b>

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31.12.2018 :**

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif
		Echéances à moins d'un an			Echéances A moins d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 858,88	15 858,88
Créances de l'actif circulant :			Dettes fiscales et sociales	31 144,49	31 144,49
- Clients : Créances à recevoir	2 509,73	2 509,73	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
- Produits à recevoir	9 153,00	9 153,00			
- Subventions à recevoir	39 240,00	39 240,00			
Charges constatées d'avance	671,00	671,00	Autres dettes :		
			- Uniformation, charges à payer	7 347,70	7 347,70
			- J'Box	39 725,00	39 725,00
<b>TOTAL</b>	<b>51 573,73</b>	<b>51 573,73</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 076,07</b>	<b>94 076,07</b>

BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIEVRE  
**FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE :**

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS AU 31.12.2018**

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise (valeur du patrimoine intégré)	22 154,07	-	-	22 154,07
Réserves	54 247,88	-	-	54 247,88
Report à nouveau	25 134,29	-	9 955,79	15 178,50
Résultat comptable de l'exercice	- 9 955,79	9 955,79	11 875,14	- 11 875,14
<b>TOTAL au 31.12.2018</b>	<b>91 580,45</b>	<b>9 955,79</b>	<b>21 830,93</b>	<b>79 705,31</b>

Valeur du patrimoine intégré correspondant au bilan de départ, lors du passage de la comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement avec intégration du patrimoine.

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES AU 31.12.2018**

Détail des subventions de fonctionnement affectées.	Fonds à engager au début de l'exercice.	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice.
	A	B	C	D = A-B+C
		7894	6894	
Pôle Emploi	9 500,00	9 500,00	7 500,00	7 500,00
Fédération des Centres Sociaux (Activ'G)	2 600,00	2 600,00	2 750,00	2 750,00
Conseil Départemental Initiatives Jeunes	1 350,00	1 350,00	350,00	350,00
DDCSPP Initiatives Jeunes	1 350,00	1 350,00	350,00	350,00
DDCSPP Valorisation SC	1 700,00	1 700,00	-	-
Préfecture FIPD	2 000,00	2 000,00	-	-
Préfecture CIEC	-	-	1 500,00	1 500,00
CAF PdN 58	874,20	874,20	11 000,00	11 000,00
<b>TOTAL au 31.12.2018</b>	<b>19 374,20</b>	<b>19 374,20</b>	<b>23 450,00</b>	<b>23 450,00</b>

**AUTRES INFORMATIONS**

- **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Au 31/12/2018, les salariées du BIJ ont cumulé 33,26 heures sur leurs comptes personnels de formation.

Aucune heure n'a été utilisée en 2018.

- **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville de Nevers met à disposition gratuitement au BIJ une partie des locaux du bâtiment situé 5 Allée de la Louée à Nevers (58000). Une convention a été rédigée à cet effet. Le BIJ participe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux charges de fonctionnement des locaux, à savoir les fluides et l'assurance que la ville de Nevers refacture au prorata de l'occupation du bâtiment.

- **INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

En 2018, l'association a procédé à la comptabilisation d'une dotation au titre des indemnités de fin de carrière. Elle s'élève à 2 000,00 € charges sociales comprises.